OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Stratégie Alimentation Durable (FR0000973455)
Nom de l'initiateur du PRIIP: APICIL Asset Management, société de gestion (« SGP ») appartenant au groupe APICIL
Code ISIN : PART FR0000973455
Site Internet de l'initiateur du PRIIP : www.apicil-asset-management.com
Appelez le : +33 (0)1 55 31 24 00 pour de plus amples informations sur ce produit.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de APICIL Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
APICIL Asset Management est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP98038 et réglementée par l'AMF.
Ce Produit est autorisé à la distribution en France.

Date de production du DIC : 01/01/2023
Date de révision du DIC : 31/01/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce produit est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP) et soumis aux dispositions de la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

DURÉE

Ce produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

Classification AMF : Actions Internationales.
Indicateur de référence : **FCI AAM Global Sustainable Food**, (dividendes nets réinvestis) nette de frais.
Objectifs de gestion :
L'objectif de gestion du FCP vise à obtenir sur le long terme (5 ans minimum) une performance supérieure à celle de l'indice **FCI AAM Global Sustainable Food**, (dividendes nets réinvestis) nette de frais.
Par ailleurs, l'objectif d'investissement durable du Produit Financier est d'investir dans des entreprises dont les pratiques opérationnelles ou dont les produits contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD) pertinents au regard de la chaîne de valeur alimentaire. L'atteinte des ODD recherchée est la suivante :
ODD 2- Lutte contre la faim ;
ODD 3 - Accès à la santé ;
ODD 6 - Eau propre et assainissement ;
ODD 8 - Accès à des emplois décents ;
ODD 12 - Consommation et production responsables ;
ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques ;
ODD 14 - Protection de la vie aquatique ;
ODD 15 - Protection de la faune et de la flore terrestre.
L'indicateur de référence est l'indice FCI AAM Global Sustainable Food, calculé dividendes nets réinvestis.
L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indice de référence. De même, le Fonds étant géré activement, sa performance financière peut être comparée à l'indicateur de référence à titre indicatif uniquement.
L'indice FCI AAM Global Sustainable Food est un indice actions représentatif des valeurs appartenant au secteur de l'alimentation des grandes et moyennes capitalisations des marchés des principaux pays développés de l'économie mondiale.
L'indice FCI AAM Global Sustainable Food intègre un objectif d'investissement durable tel que défini à l'article 9 du règlement SFDR qui vise à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies en investissant dans des entreprises dont les pratiques opérationnelles, les produits ou les services soutiennent les ODD liés à l'alimentation durable, en appliquant une politique d'exclusion sectorielle et normative aux entreprises du secteur de l'alimentation, conformément à la politique de finance durable d'APICIL Asset Management et à l'approche extra-financière de la stratégie alimentaire durable.
L'indice est un indice de rendement net total : les dividendes nets d'impôts et taxes versés par les composantes indicielles sont inclus dans le rendement de l'indice.
L'indice FCI AAM Global Sustainable Food est calculé et publié par FairCostIndex, l'administrateur de cet indice, et consultable sur le site de FairCostIndex, https://www.faircostindex.fr/indexes. FairCostIndex (FCI) est une société réglementée conformément au Règlement UE 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016, sur les indices de référence (« EU BMR »), agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et inscrite au registre européen des administrateurs d'indices de l'ESMA.
Politique d'investissement : L'OPC est majoritairement investi en actions. Son horizon de gestion est donc long terme. Pour atteindre son objectif de gestion, une gestion discrétionnaire est mise en œuvre. Le fonds est donc géré activement et la composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gérant financier, sous réserve du respect de la politique d'investissement définie ci-après. Le produit financier est un fonds thématique visant à investir dans des actions émises par des sociétés internationales qui sont actives dans la chaîne de valeur alimentaire durable à l'échelle mondiale. La chaîne de valeur alimentaire comprend, sans s'y limiter, les producteurs et les intrants, la technologie, la logistique, la sécurité alimentaire, l'emballage durable, la distribution, les ingrédients, les aliments de base et à valeur ajoutée Le processus d'investissement a pour objectif d'identifier les titres offrant les meilleures perspectives de rendement par rapport à leurs pairs, selon l'analyse de la société de gestion. Ce processus privilégie les entreprises sous-évaluées par rapport à leur valeur intrinsèque, les titres plébiscités par les analystes ou ceux présentant des perspectives de croissance supérieures à celles d'actifs comparables. Cette sélection se fait sans contraintes géographiques ou de capitalisation. Le processus de sélection repose sur une méthodologie structurée qui combine :
- Une approche extra-financière décrite ci-après, intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- Une analyse macroéconomique, permettant d'évaluer le dynamisme des marchés actions et leur attractivité.
- Une analyse quantitative, utilisée pour mettre en lumière certains titres par rapport à d'autres.
- Une analyse fondamentale, visant à confirmer ou invalider l'intérêt d'un titre en fonction de ses caractéristiques intrinsèques.
L'OPC peut intervenir sur des contrats à terme ferme et conditionnels négociés sur des marchés réglementés ou organisés des pays membres de l'OCDE ou participant à l'Union Economique et Monétaire ou négociés de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir ou exposer le portefeuille face aux risques des marchés actions pour tirer parti des variations de marché dans le but de réaliser l'objectif de gestion. Le niveau d'exposition cumulé induit par les positions de l'actif et de l'hors-bilan ne pourra excéder 110 % de l'actif net du Fonds et ne sera pas inférieur à 80 % de cet actif net.
Caractéristiques extra-financières :
Le produit financier poursuit un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement SFDR. En effet, l'objectif d'investissement durable du Produit Financier est de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies en investissant dans des entreprises dont les pratiques opérationnelles ou dont les produits ou services contribuent à au moins l'un des huit ODD matériels au regard de la thématique du fonds. Les données concernant l'alignement significatif ou très

significatif aux ODD poursuivis par le fonds sont fournies par le prestataire de données MSCI ESG Research. Par ailleurs, le fonds respecte les Orientations de l'ESMA sur la dénomination des fonds. A ce titre, le fonds adopte les exclusions additionnelles définies pour les indices Paris-Aligned Benchmark (PAB) Sur la base des données transmises par le fournisseur de données MSCI ESG, la gestion met en place un processus qui vise à exclure de l'univers d'investissement initial les entreprises les moins bien notées en matière de thématiques ESG. Le fonds Le fonds exclut de son univers d'investissement :

- les émetteurs exposés, au-delà de seuils définis par la réglementation SFDR et la politique de finance durable de la société de gestion, à des **secteurs controversés**, notamment le tabac, l'alcool, les jeux d'argent, le charbon et les énergies fossiles non conventionnelles, ainsi que ceux visés par les exclusions **Paris-Aligned Benchmark (PAB)** conformément aux orientations de l'ESMA ;
- les émetteurs **non conformes aux normes internationales** (armes controversées, Pacte mondial des Nations unies) ou faisant l'objet de **controverses ESG graves** ;
- les émetteurs présentant une **performance ESG ou carbone insuffisante**, sur la base de données ESG externes ;
- les émetteurs **fortement désalignés avec les Objectifs de développement durable (ODD)**.

Ces exclusions sont appliquées lors de la sélection des investissements et suivies dans la durée. L'OPC Stratégie Alimentation Durable n'est pas détenteur du Label ISR

Affectation du résultat : Capitalisation (revenus nets et/ou plus-values nettes réalisées)

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank. Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet : www.apicil-asset-management.com. Ces documents ainsi que la valeur liquidative peuvent être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel : am_distribution@apicil-am.com). Ces documents sont disponibles en français.

Conditions de souscriptions et de rachat : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (ou le prochain jour de calcul de la valeur liquidative si celle-ci ne peut être calculée) et sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit est conçu pour des investisseurs ayant des connaissances de base sur les marchés des capitaux ou ayant une expérience du marché des actions. L'investisseur doit avoir un horizon de placement d'au moins 5 ans et accepter de supporter une perte totale du capital.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

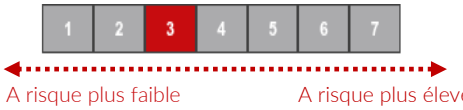

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la durée de placement recommandée, soit 5 ans Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles possibles liées aux futurs résultats se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'OPC n'est pas garanti en capital. Les risques suivants peuvent ne pas être bien appréhendés par l'indicateur : risque de contrepartie, risque de crédit spéculatif, risque de liquidité, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	6 330 €	5 550 €
	Rendement annuel moyen	-36,72 %	-11,12 %
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 650 €	9 350 €
	Rendement annuel moyen	-13,52 %	-1,33 %
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 160 €	12 640 €
	Rendement annuel moyen	1,62 %	4,79 %
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	12 750 €	14 740 €
	Rendement annuel moyen	27,54 %	8,07 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, (selon le cas) mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur/ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre : 07/2022 et 01/2026.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre : 11/2020 et 11/2025.
Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre : 04/2018 et 04/2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI APICIL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de la Société de Gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit, le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé que 10 000 € sont investis, qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	130 €	842 €
Incidence des coûts annuels*	1,30 % chaque année	1,36 % chaque année

*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, dans le cas du scénario intermédiaire, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,15 % avant déduction des coûts et de 4,79 % après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	Nous ne facturons pas de frais d'entrée.	0 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie.	0 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	1,25 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	125 €
Coûts de transaction	0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats		0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE?

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans et s'explique par une exposition principalement au marché actions. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans la rubrique « informations pratiques » de la partie « En quoi consiste ce produit ? ». Une sortie avant la période d'investissement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé ce produit. Il peut également s'adresser à APICIL Asset Management via la rubrique « Traitement des réclamations » du site internet accessible à l'adresse suivante www.apicil-asset-management.com ou bien adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à APICIL Asset Management, Service Réclamations 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris Cedex 08.
En cas de désaccord persistant, l'investisseur a la faculté de recourir au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou via internet : http://www.amf-france.org rubrique « le Médiateur ».

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les performances passées sur les dix dernières années, ou le cas échéant, les cinq dernières années si le Produit dispose de moins cinq années civiles complètes, sont publiées sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.apicil-asset-management.com/nos-fonds/.
Vous pouvez prendre connaissance des calculs des scenarios de performance passés mis à jour mensuellement sur le site internet accessible au sein de la rubrique "Informations réglementaires" sur la page d'accueil du site https://www.apicil-asset-management.com.